

A Orange toutes les raisons de se mobiliser mardi 5 février 2019

Montreuil, le 31/01/2019

Depuis plusieurs années, la politique économique et sociale menée par le groupe vise à favoriser le capital au détriment du travail. Cela se traduit par des versements de dividendes toujours plus importants et des salaires toujours plus compressés.

Négociations salariales 2018, ARCQ, la prime de fin d'année, les salariés d'Orange ne sont pas reconnus par l'entreprise.

Dans tous les services, le constat est le même : les ressources manquent et la sous-traitance est loin d'assurer de façon satisfaisante les activités qui lui sont confiées.

Pour la CGT, il y a urgence à se mobiliser pour inverser cette politique et gagner sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Il faut aujourd'hui passer à un niveau supérieur de mobilisation à Orange, pour que les salariés bénéficient enfin du fruit de leur travail.

La CGT appelle les salarié-e-s d'Orange à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

L'ouverture immédiate des négociations salariales 2019 pour :

- L'augmentation des salaires et la mise en place du 13ème mois

La CGT appelle les salariés d'Orange à se mobiliser, sur tous les lieux de travail pour réussir la grève et les manifestations le mardi 5 février 2019 et débattre des suites à construire dans la durée.



- Une réelle reconnaissance des qualifications.

Une politique d'emploi ambitieuse avec :

- Des recrutements, nécessaires, par territoire, afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail,
- L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires... qui en font la demande,
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance,
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h et ainsi améliorer les conditions de travail,
- Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication.

De nouveaux droits du travail dans l'entreprise :

- La mise en place de droits nouveaux d'intervention des salariés dans les choix stratégiques de l'entreprise,
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.



TOUS SOUHAITES PRENDRE CONTACT AVEC NOUS ? N'HESITE PAS !

NOM- Prénom :

Adresse :

Entreprise : Service : Grade :

Mes coordonnées > Tél : Mail :

ENVOIE-NOUS TES COORDONNEES ; NOUS TE RECONTACTERONS RAPIDEMENT.

La CGT sur votre mobile :

